

PROCÉDURE À SUIVRE MOBILITÉ ERASMUS

2018/2019



Envie de réaliser un séjour en Europe dans le cadre de vos études ? Suivez la procédure !

NOTEZ BIEN : Les étudiants candidatent **SOIT** pour un départ en Europe, **SOIT** pour un départ hors Europe !

Etape 1 : Prendre rendez-vous avec son responsable de formation

Ce rendez-vous vous permettra de savoir si un séjour d'études à l'étranger est envisageable dans votre cursus ainsi que la période autorisée (semestre 1, semestre 2 ou année universitaire).

Etape 2 : se renseigner sur nos destinations

Consultez notre **liste des universités partenaires ERASMUS** !

Etape 3 : définir ses 3 vœux de mobilité

Vérifiez le niveau d'enseignement, la durée de mobilité, la langue des cours dispensés et veillez à ce qu'un maximum de cours coïncident avec le contenu de votre formation !

Lorsque vos choix sont définis, **transmettez vos 3 vœux (pays + nom de l'université partenaire)** au Service des Relations Internationales, **erasmus-iae@iae.univ-lille1.fr**, en précisant votre formation actuelle, **vos formations N+1** ainsi que **vos coordonnées téléphoniques**.

Le Service des RI étudiera, après avoir consulté le responsable de la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire pour l'année universitaire N+1 et en fonction des places disponibles chez nos partenaires, la destination où vous pourrez vous rendre. Vous recevrez alors un mail dans **un délai maximum d'un mois** vous confirmant un de vos choix. A défaut de places disponibles parmi vos 3 vœux, le Service des RI vous contactera pour étudier avec vous d'autres pistes de mobilité.

Etape 4 : constituer son dossier de candidature de mobilité Erasmus

→ **Téléchargez et complétez le dossier Erasmus sur le site de l'établissement d'accueil** (onglet international).

→ **Téléchargez et complétez votre Learning agreement**, le document renseignant les matières que vous allez suivre à l'étranger. Choisissez vos cours en fonction du programme que vous auriez suivi en France et en respectant la règle suivante : le travail d'une année universitaire représente 60 crédits ECTS et un semestre 30 crédits ECTS.

→ **Faites signer votre Learning agreement avant votre départ par votre directeur des études**, par le représentant de la cellule des RI et par vous-même. Merci d'anticiper le temps nécessaire à cette démarche !!

→ **Retournez votre Learning agreement ainsi que votre dossier de candidature** de l'établissement d'accueil au service des RI de l'IAE Lille (**erasmus-iae@iae.univ-lille1.fr**), qui l'enverra à l'université d'accueil.

Etape 5 : en cas de changements de cours lors de son arrivée

Pour **toute modification du Learning agreement**, prévenez impérativement votre directeur des études ainsi que le service des RI : **erasmus-iae@iae.univ-lille1.fr** !

Etape 6 : le relevé de notes

À la fin de votre séjour, votre relevé de notes ainsi qu'un nombre de crédits relatifs à votre évaluation durant votre période d'études sera envoyé par votre université d'accueil au Service des Relations Internationales de l'IAE Lille. Si le relevé est envoyé directement à votre domicile en France, vous devez remettre absolument une copie au Service des Relations Internationales qui effectuera en collaboration avec votre responsable de formation la conversion de vos résultats à l'aide de l'échelle de notation ECTS.

NB : Nous vous rappelons que l'attribution d'une place pour une période d'études à l'étranger est sous réserve de l'obtention de l'année en cours à l'IAE Lille et de l'acceptation en N+1 (année suivante) dans une formation à l'IAE Lille.